



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 19480

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre des sports sur la sélection des sites parisiens qui pourrait être proposée pour la tenue des jeux Olympiques de 2012, si leur organisation était définitivement attribuée à la capitale en 2005. D'après des premières informations, les sites proposés pour accueillir ces jeux devraient allier des installations déjà existantes, et des monuments, comme la tour Eiffel et le Champ-de-Mars, lieux hautement symboliques, mais très touristiques, et sensibles en raison de leur fréquentation. Au vu de ces éléments, elle lui demande quels moyens il compte utiliser pour appuyer Paris dans cette rude bataille des jeux Olympiques, et quelles dispositions il compte prendre pour que le dossier de présentation des sites retenus s'élabore en concertation avec les élus parisiens concernés, associés de fait à cet événement international et festif.

Texte de la réponse

Lors de la présentation de la candidature de Paris à l'organisation des jeux Olympiques de 2012, le maire de Paris a été assuré du soutien du Président de la République et du Gouvernement. Le ministre des sports et l'ensemble de ses services sont mobilisés et accompagneront les travaux du groupement d'intérêt public (GIP) Paris - Ile-de-France 2012, structure chargée de porter cette candidature. La préparation technique du dossier de candidature relève de la compétence du GIP Paris - Ile-de-France 2012 et il appartient à son président, ainsi que cela avait été le cas lors de la précédente candidature, d'associer l'ensemble des parties concernées, les élus, les services de l'État, les collectivités, à la réflexion commune, notamment en ce qui concerne l'implantation des sites qui seront retenus dans et autour de la capitale. Le ministre des sports attache beaucoup d'importance et restera très vigilant à la qualité de la concertation qui doit être menée afin d'obtenir l'adhésion de tous au projet Paris 2012. C'est en effet l'engagement de tous qui permettra d'exprimer la volonté de la France et des Français de voir Paris accueillir les jeux Olympiques en 2012.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19480

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4208

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8066